



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 26 septembre 2019
N° 808 /1441

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gérald Darmanin et Agnès Pannier-Runacher annoncent les modalités d'indemnisation des commerçants de Biarritz et ses environs suite à l'organisation du sommet du G7

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, et **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont signé la circulaire ministérielle relative à l'aide exceptionnelle aux entreprises commerciales, artisanales et de services ayant subi d'importantes pertes à la suite de l'organisation du sommet du G7 à Biarritz.

Lors de la conclusion du sommet du G7 à Biarritz le 26 août dernier, le Président de la République avait annoncé que les commerçants ayant subi un préjudice du fait de cet événement seraient indemnisés. Cette promesse est désormais matérialisée par la publication d'une circulaire qui détaille les conditions d'indemnisation des commerçants.

Cette indemnisation concernera l'ensemble des villes dont les commerces ont été touchés par des nuisances ou des incidents : Biarritz, mais aussi Bayonne, Urrugne, Hendaye, Bidart et Anglet. Une enveloppe de 1,2 million d'euros a été débloquée spécifiquement à cette fin.

Une fois passée la phase initiale de recueil des demandes d'indemnisation des commerçants, un comité départemental se réunira avant la fin du mois d'octobre sous la présidence du Préfet des Pyrénées-Atlantiques et en présence des représentants des principaux services départementaux de l'Etat et des organisations consulaires.

Ce comité examinera chaque cas individuel afin de déterminer le préjudice subi avant d'attribuer une aide, qui sera plafonnée à 2 000 euros pour chaque commerce, avec un plafond spécifique fixé à 4 000 euros pour les commerces biarrots situés en « zone rouge » et à 10 000 euros pour des cas d'impact exceptionnels.

Contacts presse :

Cabinet Gérald Darmanin : 01 53 18 45 06 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr